



DELIBERATION 2019-28

LE VINGT MARS DEUX MILLE DIX-NEUF A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLÉES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU QUATORZE MARS DEUX MILLE DIX-NEUF.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. – M. MASSON M. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F – Mme MAUREL P. - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme VACQUIE S. – M RIO F. - Mme SALOMON ML. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme AURIAC A. procuration à M. GUIRAUD I. - Mme FABRY V. procuration à M. RIO F.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A.

ABSENT : M. CARABASSE P. – Mme ESCRIG C.

Monsieur Jean-François PAINTRAND a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Reversements recettes- Accueil spectacles par partenaire au Chai du Terral

Lieu d'échange, de rencontre, de partage, le Chai du Terral propose une programmation de qualité accueillant des compagnies émergentes de la scène culturelle régionale comme des compagnies nationales ou internationales. À travers le théâtre, la musique, le cirque, la danse ou l'humour, il invite chacun à partager ses émotions, ses réflexions, ses joies et ses rêves.

La saison du Chai du Terral se fait en lien avec différents partenaires.

Afin de proposer au public une offre artistique plus riche, la Ville met à disposition le Chai du Terral pour l'organisation de spectacles de qualité dans le cadre de certaines manifestations. Ces derniers sont intégrés à la saison annuelle du Chai. Pour des commodités pratiques, les spectateurs ont la possibilité d'acheter leur billet en ligne sur le site du théâtre. Lorsque la prise en charge du spectacle est assurée par le partenaire, la billetterie du spectacle lui est reversée.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITÉ
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents utiles relatifs à ce dossier.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas

